

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 40/2020

Crédit d'étude pour une stratégie de modération du trafic motorisé sur l'ensemble du territoire communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée par

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie une première fois le lundi 3 février 2020 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot et de Monsieur le Municipal Blaise Jaunin afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

La commission s'est encore réunie le mardi 11 février 2020 afin de statuer et rédiger son rapport.

1. Préambule :

Le projet du présent préavis propose d'étudier la possibilité d'une modération de la vitesse du trafic motorisé sur le territoire communal afin d'améliorer le cadre de vie et l'habitat de la population.

2. Analyse :

Le territoire communal ne dispose d'aucune zone de modération du trafic (zone 30, zone de rencontre...) alors même que, de l'avis de la Municipalité, le réseau routier est bien hiérarchisé et que plusieurs quartiers s'y prêteraient bien par ailleurs.

La densification du tissu urbain, la volonté de promouvoir la qualité de vie dans les quartiers et une mobilité orientée vers le mode doux rendent important la définition d'une stratégie de mise en œuvre de zones à trafic modéré sur le territoire communal.

Sur la base des éléments précités, la Municipalité a demandé au Bureau Transitec Ing. Conseils SA une offre permettant d'élaborer une telle stratégie. Elle nous a remis l'offre détaillée qui comprend les différentes étapes du projet (périmètre, programme de travail, élaboration de stratégie avec diverses variantes, coûts et priorités de réalisation).

A noter que cette stratégie sera définie de concert avec la Municipalité et la Commission d'urbanisme, dans une démarche participative.

Nous tenons à préciser que cette entreprise a déjà été mandatée par l'État de Vaud et par diverses communes afin d'étudier une modération du trafic motorisé ailleurs dans le canton.

Le crédit d'étude basé sur le programme de travail défini par l'offre et comprenant les honoraires et frais nécessaires à l'étude est estimé à CHF 40'000.-. Cette dépense est déjà prévue dans les comptes d'investissements du budget 2020.

3. Position de la COFIN :

La COFIN soutient ce projet qui permettra de définir les zones de modération du trafic qui s'imposent ainsi que les coûts de mise en œuvre y relatifs.

4. Conclusion :

Compte tenu des éléments précités, la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis 40/2020 et vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE


- vu le Préavis municipal N° 40/2020, adopté lors de la séance de Municipalité du 27 janvier 2020
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e :

1. d'accorder un crédit d'étude de **CHF 40'000.- TTC** pour une stratégie de modération du trafic motorisé sur l'ensemble du territoire communal ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la mesure du plafond d'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 11 février 2020

Le rapporteur :

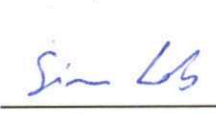


Philippe Noël

Les autres membres :



Philippe MUGGLI
Président



Simon LOB



Ornella MORIER



Philippe URNER